

**Conseil Municipal du** 26 juin 2023

**à** 18h00

N°ordre 37  
N° identifiant 2023-0102

**Titre** Lancement d'une procédure de vente immobilière interactive  
- Ancienne Chapelle située 3 rue Saint Paul à Poitiers

Rapporteur(s) Mme Nathalie RIMBAULT-  
HÉRIGAULT  
Date de la convocation 20/06/2023

**Président de séance** Mme Léonore MONCOND'HUY  
**Secrétaire(s) de séance** Robert ROCHAUD

**PJ.**  
Plan de situation  
Avis des domaines

Membres en exercice 0  
Quorum 27

**Présents** 0

**Absents** 0

**Mandats** 0 **Mandants** \_\_\_\_\_ **Mandataires** \_\_\_\_\_

**Observations** \_\_\_\_\_

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

La ville de Poitiers est propriétaire d'une ancienne chapelle désaffectée et désacralisée, située 3 rue Saint-Paul, à Poitiers.

Cet immeuble de caractère atypique a, par la suite, été converti en local professionnel. Il est aujourd'hui vacant et sans usage particulier à ce jour. Ce bien, d'une superficie de 288 m<sup>2</sup>, cadastré section CD n°s 219 et 320, fait l'objet d'une protection d'inscription au titre des Monuments historiques.

Afin de procéder à sa mise en vente, la collectivité envisage de réaliser une vente immobilière interactive en s'adossant à l'étude de Maître Sabourault-Thiesse.

Cette démarche vise à faire réaliser les visites de l'immeuble par le notaire qui se charge alors de faire remplir un questionnaire aux visiteurs, ceux-ci étant tenu de préciser leur projet quant au devenir du site. À la suite, un système d'enchère dématérialisée est organisé par le notaire. À l'issue des enchères, le notaire dresse la liste des personnes ayant participé aux enchères et précise le projet de chacun d'eux, la visite étant un préalable obligatoire.

La collectivité est alors libre de choisir l'enchérisseur et le projet qui lui convient sans être tenue de choisir la meilleure offre. La vente est alors parfaite et l'acte notarié peut être signé.

Pour cela, il convient au préalable de déterminer la mise à prix et le prix plancher liés à cette procédure de mise en vente qui correspondent en l'espèce à 70 000 €.

L'avis de France Domaine sollicité est joint à la présente délibération.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **d'autoriser la signature du mandat de vente interactive avec exclusivité auprès de l'étude Sabourault-Thiesse**
- **d'accepter cette cession aux conditions sus indiquées**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'encaisser la recette correspondante ainsi obtenue, soit un minimum de 70 000 €, à l'article 775 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en		Identifiant de	

préfecture		télétransmission	
Nomenclature Préfecture	3.2	Alienations	